

# PROCES VERBAL SECTION COMPETITIONS JEUNES foot à 11

#### **REUNION DU 07 SEPTEMBRE 2019**

Présidence : COLLINET Eric		
Présents :	Jean Louis ROUSSEAUX – Jean Jacques LEBERT – COLLINET Eric	
Absent :		

## **OUVERTURE**

L'animateur accueille avec plaisir les membres et ouvre la séance

## APPROBATION DES PROCES VERBAUX

#### L'animateur,

Demande si des observations ou modifications doivent être apportés au procès-verbal cité ci-après :

PV Du 15 Juin 2019 paru sur le site le 19 Juin 2019.

La Section.

Adopte, à l'unanimité, le procès-verbal

# RAPPEL / FEUILLE DE MATCH

La feuille de match doit être remplie entièrement :

1° Le N° de licence et Nom de l'éducateur responsable de l'équipe (dans la case en bas de la feuille)

2 ème Le nom et N° de licence des arbitres et juge de touche

3 ème Les jeunes doit être encadrés par un Educateur ou Dirigeant Majeur.

## **RAPPEL REGLEMENT JEUNES FOOT A 11**

#### Aticle 9: Matches remis - Terrains impraticables

Règlement relatif au report de match pour terrain impraticable en période hibernale et hors période hiver « voir circulaire d'application sur le site du DMF rubrique documents »

Il ne sera accordé qu'un seul report pour un même match, si celui-ci devait être reporté une 2<sup>ème</sup> fois la rencontre sera systématiquement INVERSEE ou jouée sur un terrain de repli *(proposé par le club recevant)* de préférence synthétique, et ce, afin d'éviter l'application de l'article 10 de ce règlement.

#### Article 10 - Classements

Un classement est arrêté à la fin de chacune des phases dites d'automne et de printemps.

- 1. Les matches de la 1ère phase non joués à la date du 22 décembre 2019 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)
- 2. Les matches de la 2ème phase non joués à la date du 15 juin 2020 seront enregistrés comme PERDU (0 but / 0 point)

# Catégorie U14

# CHAMPIONNAT U 14 R3 1er PHASE

**POULE UNIQUE / 12 CLUBS** 

BETHENY FC / FISMES ARDRE / RS NEUVILLETTE JAM 1 /ST MARTIN LA VEUVE 1/ CHALONS FCO / GUEUX-MUIZON/ RS ST ANNE 2 / TAISSY AS / COTE DES BLANCS REIMS SIRES /SEZANNE RC / VITRY FC

## MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1er PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 ( 2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les éguipes classées de la 6 ème à la 12 ème place descendent en D 1

## CHAMPIONNAT U 14 D2 1er PHASE

**3 POULES: 27 EQUIPES** 

GROUPE A: BAZANCOURT/ RS MURIGNY FP/ STADE DE REIMS 2/ CERNAY-BER-LAV/ RS ST ANNE 3 / TINQUEUX CHAMP 3 / CHAMPIGNY/ SILLERY FC/WITRY LES REIMS 2 / REIMS CHRISTO

GROUPE B: AY CS/ ESTERNAY / REUIL FC/ COTE DES BLANCS 2 / MONTRIAIL SC 1 ST BRICE COUR/DIZY US / PIERRY MOUSSY/ TINQUEUX CHAMP / SEZANNE SA

GROUPE C : ARGONNE FC/ COUVROT US/ MOURMELON / ASPTT CHALONS/ FAGNIERES ES / SEPT SAULX/ BIGNT-SAU-SOM/ MONTMIRAIL SC 2 ST MARTIN LA VEUVE 2

#### MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1<sup>er</sup> PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe

Le Club de MONTMIRAIL ayant 2 EQUIPES EN U 14 D2 1ER PHASE seule L'EQUIPE MONTMIRAIL 1 PEUT ACCEDER EVENTUELLEMENT EN D 1 POUR LA 2 EME PHASE (accord de Montmirail)

Le club de TINQUEUX CHAMPGNE FC n'ayant pas répondu à la commission pour désigner son équipe 1ère en Championnat U 14 D 2,

La commission décide que l'Equipe de TINQUEUX CHAMP FC 1 engagée en D2 Groupe B est désignée comme équipe première et sera la seule équipe de TINQUEUX qui pourra éventuellement accéder en D1 à l'issue De la 1ère phase.

# Catégorie U16

## CHAMPIONNAT U 16 R 3 1er PHASE

**POULE UNIQUE / 12 CLUBS** 

ARGONNE FC / DIZY US / TAISSY AS 2 / CORMONTREUIL FC/ EPERNAY RCC 2 SEZANNE RC 1 / VITRY FC / COTE DES BLANCS/ GUEUX MUIZON/ SILLERY WITRY LES REIMS / REIMS STE ANNE 2

### MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1er PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 (2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les équipes classées de la 6ème à la 12ème place descendent en D 1

# CHAMPIONNAT U 16 D2 1er PHASE

3 POULES: 29 EQUIPES

GROUPE A : BETHENY FC / NORD CHAMPAGNE/ RS MURIGNY FP/ CERNAY BE LA RS ESPERANCE/ RS NEUVILLETTE JAM 1 / CORMONTREUIL FC 2 RS SIRES/ BAZANCOURT/ WITRY LES REIMS 2

GROUPE B : ASPTT CHALONS / FAGNIERES ES / SERMAIZE US / CHALONS FCO MONTMIRAIL SEZANNE RC 2/ SOMSOI BI SA / COUVROT US ST MARTI NS/ PRE/ MOURMELON

GROUPE C: AY CS / EPERNAY TURCS/ RS NEUVILLETTE JAM 2/ DIZY US 2/ FISMES ARDRE/ ST BRICE COUR/ DORMANS SC/ REUIL FC TINQUEUX CHAMP FC / RS ST ANNE 3

#### MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1<sup>er</sup> PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe

Le club de REIMS NEUVIELLETTE JAMIN n'ayant pas répondu à la commission pour désigner son équipe 1ère en Championnat U 16 D 2.

La commission décide que l'Equipe de REIMS NEUVILLETTE JAMIN 1 engagée en D2 Groupe A est désignée comme équipe première et sera la seule équipe de REIMS

NEUVILLETTE JAMIN qui pourra éventuellement accéder en D1 à l'issue de la 1ère phase.

# Catégorie U18

## CHAMPIONNAT U 19 R 3 1erPHASE

**POULE UNIQUE: 12 Clubs** 

ARGONNE FC / DIZY US / GUEUX AS / TAISSY AS 2 / CORMONTREUIL FC/ FAGNIERES ES / NORD CHAMPAGNE / VITRY FC / COUVROT / FISMES VESLE SEZANNE RC / WITRY LES REIMS

### MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1<sup>er</sup> PHASE

Les 5 premiers de la Poule R 3 restent en R 3 ( 2ème phase inter-district avec les Ardennes)

Les équipes classées de la 6 ème à la 12 ème place descendent en D 1

# CHAMPIONNAT U 18 D2 1er PHASE

2 POULES: 12 EQUIPES (ALLER ET RETOUR)

GROUPE A: ASPTT CHALONS / AY CS/ DIZY US 2 / OIRY US / BIGNI SA SOM /

SERMAIZE US

GROUPE B: BETHENY FC / ESTERNAY US / DORMANS SC/ TAISSY AS 3/

EPERNAY TURCS / TINQUEUX CHAMP FC

#### MONTEES-DESCENTES A L'ISSUE DE LA 1<sup>er</sup> PHASE

Montée de D 2 en D 1 le premier de chaque groupe et le meilleur deuxième

## **FORFAIT GENERAL**

L'animateur,

Donne lecture du courrier reçu le 5 Septembre d'ESTERNAY déclarant FORFAIT GENERAL pour son équipe U 18 D 2 GR B

La section,

Prend acte et regrette cette décision

Frais de dossier 70 € à la Charge du Club d' ESTERNAY.

L'ANIMATEUR LE SECRETAIRE

Jean Jacques LEBERT JL ROUSSEAUX

# **PROCEDURE D'APPEL**

Ces Décisions peuvent être frappées d'appel devant la Commission d'Appel Sportive du District Marne de Football ( article 190 de RG de la FFF ) et ce, dans les délais de SEPT jours francs à compter du jour de la publication sur le site internet du District Marne (http://marne.fff.fr)

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES

ARTICLES 182.188 des R.G de la F.F.F – QUESTIONS RELATIVES A L'APPLICATION DES LOIS DU JEU, MUTATIONS, ARBITRES, REGLEMENTS GENERAUX ET REGLEMENTS PARTICULIERS